



Jeunesse et Sports

Dispositif Sauvadet : un plan de titularisation pour tous ?

En 2012, seuls 125 000 agents sur les 900 000 contractuels des 3 versants de la Fonction publique pouvaient présenter les recrutements réservés.

Présenté comme un grand plan de titularisation, le protocole exclue de fait 1 agent sur 9.

Pour FO, il faut renégocier les conditions du dispositif.

Stop à l'austérité FO
Priorité aux services publics www.force-ouvriere.fr

Contractuels : 2 ans de plus, pour quoi ?

Force Ouvrière a pris acte de l'annonce de la ministre de la Fonction publique de la prolongation de 2 ans du dispositif Sauvadet, destiné à résorber partiellement l'emploi précaire par le biais de concours réservés et examens professionnalisés. Ces deux années supplémentaires peuvent apparaître comme positives.

Toutefois, **FO** a tiré, dès la première année de mise en place, en 2012, un bilan plus que mitigé des concours réservés :

- Des conditions d'éligibilité trop restrictives qui excluent de fait des centaines de collègues de ce processus de titularisation : calcul d'ancienneté ou de date d'occupation du poste, article de recrutement, problèmes de changement d'employeur ; plusieurs facteurs n'ont pas permis à certains collègues de pouvoir s'inscrire et donc d'accéder à la titularisation.
- Le contenu même des épreuves orales, la difficulté à faire reconnaître ses missions relevant de telle ou telle catégorie, et donc de pouvoir passer tel ou tel concours réservé, ont été des éléments complémentaires qui ont jeté le trouble chez les candidats.
- Certains candidats ont dû renoncer au concours du fait d'un reclassement défavorable qui induisait une perte très importante de salaire.

Pour ces collègues, en poste depuis plusieurs années, cela relève de la forfaiture, alors qu'ils sont en CDD, reconduits chaque année, ou CDI.

Enfin, le peu de possibilités de promotions par concours internes pour les agents qui n'entraient pas dans le dispositif Sauvadet ne leur a pas permis d'être recrutés en tant que titulaires.

Deux ans de plus, ça ne suffit pas !

Pour **FO**, il faut rouvrir les négociations sur l'ensemble des points : éligibilité, contenu des épreuves, conditions de reclassement.

Enfin, la possibilité de revaloriser les indices de rémunération des non-titulaires n'a pas été partout mise en place. La précarité est toujours de rigueur dans notre administration par le recrutement continu de nouveaux contractuels, de droit public ou privé.

L'annonce de l'arrivée de 10 000 apprentis n'est pas sans poser de questions sur leur utilisation en lieu et place de contractuels ET de titulaires pour des missions que les personnels aujourd'hui en poste n'arrivent plus à assurer du fait des suppressions de postes de ces dernières années.

Force Ouvrière exige la réouverture immédiate des négociations concernant les conditions d'éligibilité, les épreuves, les salaires.

Avec FO, revendiquons :

- ✓ Un véritable plan de titularisation des contractuels !
- ✓ Des créations de postes statutaires !
- ✓ Des augmentations de salaires !
- ✓ L'arrêt des politiques d'austérité !

Une seule solution : La TITULARISATION SANS PERTE DE SALAIRE !